

POINT 1: OUVERTURE ET BIENVENUE

Annonces diverses
Nécrologie
Présentation et adoption de l'ordre du jour

POINT 2 : COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

- **Adoption du compte rendu**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE EXECUTIF REGIONAL (AFREC)
TENUE LE 22 SEPTEMBRE 2016 A AVANI HOTEL ET AU CONFERENCE CENTRE
A GABORONE, AU BOTSWANA**

Liste des participants

Peters Adeyemi	Vice-Président de l'ISP
Ritta Msibi Thandeka	Vice-Président de l'ISP
Jean Marie-Ndi	Titulaire pour l'Afrique francophone
Nassira Ghazlane	Titulaire pour les pays arabes
Irene Khumalo	Titulaire WOC - Afrique australe
Elizabeth Bikim	Titulaire WOC – Afrique francophone
Anan Qadri	Titulaire WOC – Pays arabes
Naomi Dedei Otoo	Titulaire WOC – Afrique anglophone
Everline Aketch	Suppléant WOC – Afrique anglophone

Représentants de jeunes

Rhayem Nawfel	Représentant des jeunes pour les pays arabes
Boema Bato	Représentant des jeunes pour l'Afrique australe

Secretariat

David Dorkenoo	Secrétaire régional
Sani Baba Mohammed	Secrétaire régional pour l'Afrique Anglophone (de l'Est et de l'Ouest)
Charlotte Kalanbani	Secrétaire sous régionale pour l'Afrique francophone
Sani Baba Mohammed	Assistant du Coordonnateur de projet pour l'Afrique Anglophone de (l'Est et de l'Ouest)
Patrick Malatji	Secrétaire sous régional par intérim pour l'Afrique australe
Fambisa Tichiona	Coordonnateur de projet pour l'Afrique australe
Percy Masuku	Coordonnateur de projet pour l'Afrique australe
Najwa Hanna	Secrétaire finance et administration pour les pays arabes

Evans Tsede	Chargé des affaires financières et administratives au bureau régional
Jackie Nalubega	Chargé de projet, Afrique Anglophone
Valerie Malm	Secrétaire au bureau régional
Lakshmi Vaidhiyanalha	Secrétaire régional de l'ISP pour la région de l'Asie pacifique

Observateurs

Huiche Fatiha	SNAPAP, Algérie
---------------	-----------------

SE SONT EXCUSES:

Rosa Pavanelli	Secrétaire Générale de l'ISP
Fatou Diouf	Titulaire des jeunes travailleurs pour l'Afrique
Donald Gyimah	Titulaire des jeunes travailleurs pour l'Afrique anglophone
Ghassan Slaiby	Secrétaire sous-régional pour l'Afrique francophone

POINT I – Ouverture et mot de bienvenue

Announces

Le Secrétaire régional annonce le lieu et l'heure d'inscription des délégués à la Conférence régionale.

Les membres ci-après se sont excusés: Le Secrétaire régional annonce que La Secrétaire générale de l'ISP, Rosa Pavanelli, ne pouvant pas prendre part aux travaux de la réunion AFREC, lui a donc demandé de présenter ses excuses aux participants.

Fatou Diouf et Donald Gyimah se sont également excusés, n'ayant pas pu obtenir leur visa.

Annonce de décès

Une minute de silence a été observée en mémoire de nos camarades qui, au cours des cinq dernières années, ont perdu leur vie dans l'exercice de leurs fonctions dans les pays affectés par Ebola.

Mot de bienvenue:

Le Vice-président de l'ISP, Peters Adeyemi, souhaite la bienvenue aux participants en terre botswanaise et spécifiquement à l'AFREC. Il se félicite du fait que la Conférence régionale a pu se tenir finalement et exhorte tous les dirigeants à collaborer avec le secrétariat en vue d'assurer la réussite de la conférence.

Présentation et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été présenté et adopté sans amendement.

POINT II – Présentation générale sur la Conférence régionale

Projet d'ordre du jour de la Conférence régionale

Le Secrétaire régional présente le programme de la Conférence régionale pour s'assurer que les participants s'en sont bien appropriés. Il insiste sur le rôle des présidents des différentes sessions qui consiste, entre autre, à gérer efficacement le temps et œuvrer à la réussite de la réunion.

Le Secrétaire régional présente une check-list qui servira de guide aux différents présidents de session. Elles ont pour but de permettre une pleine participation de toutes les sous régions. Il s'agira d'empêcher certains délégués de monopoliser la parole au cours de la conférence.

Programme des réunions des Comités des femmes et des jeunes

Le secrétariat présente également les programmes des réunions des comités des femmes et des jeunes travailleurs. Les noms des salles et les heures des réunions ont respectivement été communiqués aux membres des comités des femmes et des comités des jeunes travailleurs. L'opportunité devrait être donnée aux femmes et aux jeunes de contribuer aux discussions lors de la conférence.

Liste des participants

Le secrétariat présente le nombre de délégués ayant confirmé leur participation à la Conférence régionale, ainsi que récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Liste des participants à l'AFRECON

	Participants	Numbers
1.	Nombre de délégués parrainé	100
2.	Nombre de délégués non-parrainé et nombre d'observateurs	90
3.	Invités internationaux	10
4.	Invités d'honneur (GUFs et RSs)	8
5.	Personnel ISP	16
	Total	224

Droits de vote:

En ce qui concerne les droits de vote, le secrétariat les a précisés par sous-région ainsi qu'il suit :

DROITS DE VOTE DES MEMBRES A JOUR DE LEURS COTISATIONS (2010-2014)

	SOUS-REGION	DELEGUES	OBSERVATEURS	DROIT DE VOTE
1.	Afrique anglophone	82	32	688.165
2.	Afrique australe	67	31	573.568
3.	Afrique francophone	23	13	73.623
4.	Les pays arabes	20	18	35.309
	TOTAL	192	94	1.370.665

Les Comités AFRECON:

Des discussions ont été menées au sein de ces différents Comités AFRECON par des membres ci-après:

AFRECON 2015

Les membres du Comité du Règlement

Afrique anglophone Rev Richard Yeboah, (H) Ghana	Afrique francophone Nadou Lawson-Oloukounle (F) Togo
Afrique austral Stevenson Clair(H) Rodrigues	Les pays arabes Samah Al Arja, (F) Liban

Les membres du Comité de vérification de pouvoir ou d'accréditation

Afrique anglophone Marcus Omokhuale, (H) Nigeria	Afrique francophone Hélène Gnonsahe (F) Cote d'Ivoire
Afrique australe ALICE MOTSHEGWE (F) Botswana	Les pays arabes Ali AL HADID (H), Jordanie

Les membres du Comité de résolutions

Afrique anglophone Everline Aketch, (F) Ouganda	Afrique francophone Yves Gnélé (H) Bénin
Afrique australe Mamagadi Kgonodi (F) Afrique du Sud	Les pays arabes Younes Es-Sarbout (H) Maroc

Les membres du Comité des scrutateurs

Afrique anglophone Mary Mukiri Ntombura (F) Kenya	Afrique francophone Nafi Diagne (F) Sénégal
Afrique australe DUMSANI NKUNA, (H) Swaziland	Les pays arabes Fatiha HUICHE, (F) Algérie

POINT III - Les résolutions prises lors de la Conférence:

Le secrétariat présente les résolutions soumises dans le délai imparti. Le Secrétaire régional annonce que les résolutions ci-après ont été prises:

1. Résolution sur la Palestine
2. Résolution sur la justice fiscale
3. Accès universel à la santé
4. Agents de santé communautaires
5. Résolution sur le VIH /SIDA et la Tuberculose
6. Résolution sur Ebola
7. Résolution sur les jeunes travailleurs

POINT IV – Questions d’adhésion:

AFREC 2015

**Demandes d’adhésion, Requête de réduction, d’exemption, de ré-indexations, assistance financière et proposition de radiation
REGION: AFRIQUE ET LES PAYS ARABES**

DEMANDE D’ADHESION

	PAYS	SYNDICAT	EFFECTIF	RECOMMANDATION
1.	Ghana	<i>Federation of Universities Senior Staff Association of Ghana (FUSSAG)</i>	1000	Recommandé
2.	Libéria	<i>National Trade Unions of Public SERVICES AND Allied Workers (NTUPAW)</i>	500	Recommandé
3.	Libéria	<i>National Health Workers Association of Liberia (NAHWAL)</i>	8000	Recommandé
4.	Burundi	Syndicat National Du Personnel Paramédical et Aide-Soignant (SYNAPA)	3000	Recommandé
5.	Nigéria	<i>Judicial Services Union of Nigeria (JUSUN)</i>	48356	Recommandé
6.	Kenya	<i>Kenya Universities Staff Union (KUSU)</i>	5000	Recommandé

Paiement des cotisations

Le Secrétaire a saisi l’opportunité pour encourager les différents dirigeants sous régionaux à veiller au paiement des cotisations dans leur sous-région respective.

POINT V Date et lieu de la prochaine réunion:

Le Secrétaire régional informe l’assistance que la prochaine réunion AFREC se tiendra du 6 au 8 avril 2016 à Nairobi, au Kenya.

- **Questions soulevées par le compte rendu et suivi**

POINT 3– PREPARATIFS DU CONGRES MONDIAL DE L’ISP

- Révision des statuts proposée par le Groupe de Travail

Quelques propositions d’amendements aux Statuts de l’ISP en prélude au Congrès Mondial

	Les aspects pouvant retenir notre attention		
Gouvernance	Revoir les procédures d’élection du Secrétaire général et envisager d’autres outils électoraux pouvant permettre à toute les organisations affiliées de prendre part massivement aux votes: Actuellement, les Statuts ne prévoient en son Annexe 4 que les règles de base qui régissent l’élection du Président et du Secrétaire général, laquelle annexe est relative aux Règles de procédures/Règlement du Congrès. Cette question pourrait surgir en cas de contestation d’élections. Il s’agit en fait de veiller à ce que les principaux candidats soient représentés de façon équitable, à l’organisation d’élections justes ainsi qu’au respect du choix des organisations affiliées.		
		Oui ou non	Commentaires
A	Voudriez-vous que ces règles soient établies et annexées aux Statuts, approuvez-vous la manière dont ce problème a été géré jusque-là ?	Oui et Non	Les règles devraient être améliorées et l’équité devrait être de mise pour tous les participants et candidats.
B	Les organisations affiliées approuvent-elles l’introduction du vote électronique pour les organisations affiliées non présentes au Congrès et qui n’ont pas donné de procuration?	Non	Il faut maintenir le vote groupé et le vote par procuration au lieu du vote électronique. Le vote groupé favorise l’unité régionale, nationale et locale. Le vote électronique ne convient pas à notre région ou les organisations affiliées utilisent moins souvent l’outil informatique.

	<p>Clarification du rôle et des procédures d'élection/nomination des membres des SUBRAC/CER dans le cadre de la conférence régionale pertinente. Veuillez consulter les articles pertinents des Statuts (Art. 12, 12.2 pour les CER ; 12.3 pour les Conférences régionales ; 12.5 pour les SUBRAC et Annexe 8). Un problème général qu'il faut garder à l'esprit est que les ressources sont limitées et elles se raréfient davantage; il est donc important de ne pas proposer une augmentation des coûts des réunions statutaires à moins que des économies similaires puissent être faites ou qu'une nouvelle source de revenus devant couvrir les nouvelles dépenses ait été définie.</p>		
		Oui ou Non	Commentaires
C	<p>Les Statuts représentent-ils de manière adéquate les structures et organismes régionaux actuels ? Comment peut-on les améliorer?</p>	Non, les SUBRAC ne sont pas représentées	Les Statuts de l'ISP devraient inclure les SUBRAC comme étant des structures et leurs réunions devraient être annuelles
D	<p>Afin de faciliter le débat, il faut essayer de différencier les niveaux de représentation (national/sous régional/régional) ; comment clarifier et améliorer les procédures électorales/de nomination et la portée de chaque organisme/articulation entre les différents niveaux (national, sous régional, régional) ...</p>	Statu ante	Les Conférences régionales, l'AFREC, les SUBRAC, et la NCC devraient être prises en compte par les Statuts et avoir des responsabilités plus pertinentes et bien définies.
E	<p>La formulation des textes statutaires actuels relatifs aux organes consultatifs sous régionaux est ouverte (voir Art. 12.5 ; 5). Cependant, la plupart des SUBRAC continue d'opérer « comme d'habitude » en dépit de la nouvelle formulation de 2012. Quelles sont les améliorations</p>	<u>Non</u>	<ul style="list-style-type: none"> • SUBRAC est l'organe le plus proche des organisations affiliées au niveau régional. • Utiliser les SUBRAC à des fins de campagnes, de

	concrètes que les organisations affiliées ont proposé relativement aux réunions sous régionales?		<p>lobbying et de lutte contre la privatisation. Assurer, en outre, une représentation de tous les réseaux sectoriels aux réunions du SUBRAC.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un plan d'action à suivre régulièrement.
F	Comment rendre les réunions sous régionales plus efficaces?		<p>Diffuser les résolutions des SUBRAC à toutes les organisations affiliées par le biais de leur NCC et créer un mécanisme de suivi de la mise en œuvre par les bureaux régionaux et sous-régionaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser et utiliser des campagnes de lutte contre la privatisation • Revoir le contenu et les programmes des SUBRAC afin qu'ils reflètent le Plan d'action de l'ISP.
G	Peut-on assurer une représentation plus légitime et plus élargie des sous-régions au niveau des CER ? et si oui, comment? Peut-on remplacer partiellement ou totalement les réunions des SUBRAC par celles des CER?	Non	<p>Les CER peuvent prendre des dispositions permettant aux organisations affiliées qui financent leur propre participation de prendre part aux réunions des CER. Les SUBRAC et les CER</p>

			devraient coexister ; les SUBRAC formuleraient des thèmes aux CER
H	Devrait-on élire les représentants (sous)régionaux à chaque conférence régionale, ou lors d'une réunion précession devant se tenir juste avant le Congrès? Est-ce que l'élection des membres des CER et l'adoption du plan d'action régional lors de la conférence régionale donneront plus de légitimité à leur mandat et favoriseront une meilleure représentation géographique et sectorielle?	Pour certains oui, pour d'autres non	Elles permettraient de maintenir le statu quo en ce qui concerne le système de rotation qui assure une représentation équitable, supprime l'acrimonie et permet d'éviter l'instabilité après les élections. <ul style="list-style-type: none"> • Les responsables des SUBRAC et des CER devraient être élus lors de l'AFRECON
I	Comment l'ISP peut-elle assurer un suivi adéquat des différents problèmes entre les sessions annuelles des réunions (sous)régionales?		Il n'y a jamais eu de problème dans la région puisque toutes les activités et les réunions sont coordonnées par les bureaux régionaux et sous-régionaux
J	Comment peut-on impliquer davantage et rendre plus formels les secteurs des différents niveaux et des organismes?		<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un appui statutaire • Elaborer des outils de surveillance afin de suivre les progrès réalisés • Renforcer le réseautage entre les secteurs
K	Faut-il établir une base statutaire pour les tâches sectorielles et/ou ajouter des représentants sectoriels aux CER	Oui et Non	Assurer un appui statutaire aux réseaux sectoriels car ceux-ci font partie des organisations mondiales, régionales et sous régionales affiliées plus élargies. Mais si l'on

			<p>ajoute des représentants sectoriels aux CER, cela impliquerait la création d'une structure parallèle ce qui entrainera une ségrégation au lieu de servir de complément au caractère unique des différents secteurs de l'ISP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la participation sectorielle sans l'inclure dans les Statuts.
L	Faut-il rendre les structures nationales (NCC) formelles et les inclure à l'Article 12.7	Oui	Elles sont les premières structures formelles de cohésion qui rassemblent les organisations nationales affiliées. En outre, elles font partie de l'organe décisionnel en ce sens qu'elles formulent des recommandations relatives aux questions spécifiques à chaque pays
M	Peut-on partager les bonnes pratiques recueillies lors des réunions au niveau national et sous-régional (NB: cela est possible suivant le libellé actuel des Statuts et ne nécessite pas d'amendements statutaires, mais cette disposition a été introduite pour encourager le partage d'informations. Par exemple, les procédures administratives telles que l'adoption des procès-verbaux peuvent être effectuées par voie électronique entre deux sessions.	Oui	Tous les rapports comportent un élément relatif au partage d'informations et nous devrions élaborer une procédure (modèle) pour orienter les activités de l'ISP. Ceci nécessite des systèmes plus vastes de promotion du partage d'informations.
	Nommer des suppléants aux vice-présidents: Actuellement, les vice-présidents de l'ISP n'ont pas de suppléants, et lorsqu'un vice-président ne peut pas prendre part à une réunion du Comité directeur, il n'existe aucune option de		

	remplacement officielle.		
		Oui ou Non	Commentaires
N	Etes-vous favorable à la nomination de suppléants aux vice-présidents de l'ISP ?	Oui et Non	Tout comme pour le Comité des femmes, afin d'assurer une représentation régionale effective et en considérant les situations éventuelles pouvant empêcher la participation du vice-président, il serait prudent d'avoir, en tout temps, des représentations de toutes les régions.
Politique A	Comment améliorer la participation des jeunes travailleurs aux réunions et aux organismes de l'ISP?		En les incluant dans les Statuts de l'ISP en tant que structure formelle à l'instar de certains syndicats nationaux.
B	Faut-il introduire des quotas?	Oui	30% de représentation de jeunes travailleurs.
	Etudier comment améliorer la participation des jeunes travailleurs au processus de prise de décision de l'ISP : La solution qui a été souvent proposée est la création d'un forum des jeunes. Cependant, l'expérience tirée de plusieurs Congrès révèle que la majorité des organisations affiliées à l'ISP n'approuve pas cette solution (l'une des raisons serait que bon nombre d'entre elles ne disposent pas de structures nationales des jeunes). Outre la rareté des ressources disponibles pour ces réunions, l'expérience a montré qu'il vaut mieux intégrer les jeunes travailleurs aux organes directeurs existants et aux réunions de l'ISP plutôt que de créer des structures ad-hoc opérant de manière parallèle. Sur la base de l'expérience du Comité mondial des femmes, il faudrait introduire des quotas.		
		Oui ou Non	Commentaires
C	Faut-il consolider et rendre formelles	Oui et Non	• Il est nécessaire de les

	les alliances dans les Statuts ou maintenir une définition stricte de l'adhésion telle qu'elle est actuellement ?		<p>rendre formelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il faut chercher à établir des alliances avec d'autres organisations plutôt que de les amener sous l'ISP
D	Si l'adhésion devrait être ouverte, comment peut-elle être libellée dans les Statuts ? Membre associé?	Oui et Non	
E	Faut-il cibler des organisations dans d'autres groupes de membres potentiels: travailleurs indépendants, coopératives, ...?	Non	Toutefois, l'ISP peut cibler des coopératives formelles, mais il serait préjudiciable de chercher à regrouper les travailleurs indépendants de la région
Procédure	<p>Envisager une contribution de solidarité pour l'ISP en plus des cotisations d'affiliation afin d'assurer la durabilité du financement des travaux de développement du syndicat de l'ISP: Les ressources institutionnelles allouées aux activités et aux projets de solidarité demeurent inadéquates et les indicateurs montrent clairement que les fonds disponibles diminueront alors que les besoins continueront d'augmenter. Jusqu'à présent, certaines régions (Afrique et les pays arabes, Asie / Pacifique) font la collecte de fonds pour les activités régionales et l'appui à la solidarité. Au niveau mondial, le Fonds d'aide de l'ISP permet de faire face aux urgences et aux activités de solidarité. Les contributions aux fonds régionaux de solidarité demeurent volontaires et constituent des compléments aux cotisations annuelles tandis que le Fonds d'aide lance des appels spécifiques aux organisations affiliées chaque fois que</p>		

	cela est nécessaire. Cette question est non seulement d'ordre procédural, mais aussi fondamental pour l'avenir de l'ISP en vue d'étudier de nouvelles méthodes pour mobiliser des ressources supplémentaires, pour maintenir et accroître les ressources allouées aux activités, aux campagnes, au réseautage, à la recherche ... qui ne sont pas prises en charge ni par les sponsors traditionnels, ni par le budget principal de l'ISP.		
		Oui ou Non	Commentaires
A	Faut-il créer un Fonds mondial de l'ISP pour recueillir les contributions volontaires?	Oui et Non	Chaque région devrait prendre sa propre décision
B	Est-ce que la contribution volontaire doit aller de pair avec l'appel annuel pour les cotisations de ce fonds ?	Non	Elle ne doit jamais être une contribution obligatoire autrement, elle sera un frein au paiement des cotisations d'affiliation de certains syndicats
C	Est-ce qu'elle doit être basée sur des levées de fonds pour des activités spécifiques?	Oui et Non	
D	Ce fonds remplacera-t-il le fonds régional ?	Non	
E	Faut-il créer des fonds régionaux pour les régions qui n'en disposent pas (par exemple IAM)?		Chaque région concernée devrait en décider
	Revoir la règle de cotisation minimale: La règle de cotisation minimale a été établie pour faire face aux frais administratifs généraux d'une organisation affiliée et en tant qu'une politique visant à encourager les syndicats de très petite taille à se regrouper s'ils veulent adhérer à l'ISP. De toute évidence, cette règle entraîne également un traitement injuste : certains syndicats de petite		

	<p>taille dans des pays à faible indice paient proportionnellement beaucoup plus que les syndicats de grande taille. Ce problème est plus politique qu'administrative et financière. L'ISP devrait-elle encourager l'adhésion des syndicats indépendamment de leur taille et de leur situation financière? Il y a quelques années, une estimation approximative a montré que la suppression de la cotisation minimale entraînerait une perte «théorique» de revenu d'environ 60.000 €. Ceci est en effet «théorique» car la plupart des syndicats concernés demande une exonération/réduction, certains ont été expulsés car étant tout simplement incapables de payer leur cotisation</p>		
		Oui ou Non	Commentaires
F	Faut-il calculer les cotisations en se basant sur le nombre réel de membres déclarés et de l'indice (sans aucune cotisation minimale)?	Oui et Non	
G	Peut-on envisager l'indexation de la cotisation minimale? Actuellement une petite organisation affiliée d'un pays d'indice 100% paie la même cotisation minimale de 500 € qu'une organisation d'un pays d'indice 10%. Par exemple, la cotisation peut être fixée à 2.000 € pour un pays d'indice 100% et 200 € pour un pays d'indice 10%.	Oui	Cela favoriserait une équité tant verticale qu'horizontale
	Procédures d'affiliation		La demande d'affiliation de nouveaux membres doit passer par la CER pour examen

POINT 4 – RAPPORT REGIONAL

- **Derniers développements dans la région**
- **Réalisation des priorités de l'ISP et plan d'action régional**
- **Activités de formation et projet en cours dans la région**

AFRIQUE ET PAYS ARABES

Introduction

Le rapport couvrira la période de début 2015 jusqu'à ce jour et informera également les affiliés sur la situation socio-économique et politique qui prévaut dans certains pays de la région. Il abordera les activités qui ont été entreprises en 2015 et celles que nous projetons exécuter en 2016. Le rapport indiquera également la façon dont nous avons réussi à mettre en œuvre le Programme d'action et le Plan d'action régionaux du PSI. Les différents types d'activités du projet actuellement en cours dans la région seront également présentés. Nous aborderons également les défis que rencontrent nos partenaires, tant ils réduisent désormais les ressources qu'ils allouaient à nos activités de projet.

Afrique francophone

La période qui coure de l'année 2015 jusqu'au premier trimestre de 2016 a été remarquable compte tenu de l'évolution politique dans la sous-région. En effet, dans plusieurs pays de la sous-région, notamment la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Togo, le Burkina Faso, la République centrafricaine, le Bénin, le Niger et le Tchad, les votants se sont rendus aux urnes pour élire leurs dirigeants politiques. Le Sénégal a organisé un référendum constitutionnel, quoique plusieurs défis électoraux restent à relever dans le pays.

Il convient de noter que le Sénégal et le Bénin ont donné un bon exemple en organisant avec succès leurs élections présidentielles, qui ont été marquées par un changement de leadership politique. Au Burkina Faso, les organisations syndicales en synergie avec la société civile, ont réussi à évincer un dictateur au pouvoir depuis plus de 25 ans.

Pays arabes

La région arabe qui est le berceau de l'Éveil arabe subit actuellement une transformation difficile mais essentielle. La Tunisie poursuit les efforts pour réaliser la promesse démocratique de sa révolution de 2011, tout en faisant face à d'importants défis sécuritaires et économiques. La Lybie continue d'amorcer une transition démocratique suite à une révolution victorieuse, elle qui est déjà confrontée à de nombreux défis sur les plans politique, sécuritaire, et économique.

Le Maroc et l'Algérie ont entrepris des processus de réforme plutôt progressifs. Ils demeurent les principales sources de stabilité dans la région et ils assument un rôle de plus en plus important dans l'effort mené à l'échelle mondiale pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme. Au même moment, les relations tendues entre l'Algérie et le Maroc freinent la coopération et le développement, gage essentiel de crédibilité et de stabilité dans la région du Maghreb et du Sahel.

En Égypte, le pouvoir militaire du Président Sissi s'est renforcé. Une élection législative (avec un faible taux de participation de 26 %) s'est déroulée et a ramené au pouvoir les partisans de Moubarak ainsi que les hommes d'affaires politiques. Le pays a souffert d'une vague d'actes terroristes dont plus récemment l'assassinat du chercheur italien Giulio Regeni.

Au Bahreïn, des affrontements entre les opposants politiques et les autorités se sont poursuivis. Le pays souffre de la brutalité policière, notamment la détention, la torture et les arrestations. En 2015, en Irak le groupe extrémiste connu sous le nom de « État islamique en Irak et en Syrie (EI) » a envahi le nord de l'Irak et a pris Mossoul, l'une des villes les plus peuplées d'Irak, riche en pétrole. En Syrie, après des décennies de dictature, le pays est toujours plongé dans la guerre civile qui a entraîné des divisions ethniques et religieuses, et est en proie à des actes terroristes

incontrôlés laissant derrière des milliers de réfugiés vivant dans des conditions difficiles dans les pays voisins (Liban, Jordanie et Irak). La Lybie est toujours plongée dans la guerre civile, et subit des attaques terroristes qui affectent les pays voisins (Tunisie et Maroc).

Afrique australe

Les pays d'Afrique australe connaissent actuellement une grave sécheresse suite à la faible pluviométrie de ces dernières années. Presque tous les pays de la SADC ont été affectés par ce phénomène. La situation socio-politique dans les pays d'Afrique australe est relativement stable par rapport à d'autres sous-régions dans la région. Maurice est une petite île de près de 1,2 million d'habitants. Elle dispose d'un système politique stable de gouvernance.

Le Swaziland vit sous une dictature monarchique exécutive depuis 1973 jusqu'à ce jour, ainsi le nouveau nom du système de gouvernement adopté en 2013 est la démocratie monarchique. Le Swaziland a bénéficié de l'AGOA qui est un accord commercial entre certains pays d'Afrique et les États-Unis d'Amérique. Mais à cause du non-respect des droits humains et syndicaux, le Swaziland s'est vu refusé l'accès au marché des États-Unis qui lui conférait l'AGOA.

Au Zimbabwe, le pays connaît actuellement des guerres de succession. Ainsi, au lieu de se concentrer sur les défis économiques que rencontre le pays, les dirigeants du parti au pouvoir se battent entre eux à propos du président qui dirigera le parti après Robert Mugabe. Plusieurs compagnies minières ferment, accroissant ainsi le nombre des chômeurs dans le pays.

Le Botswana aussi avait connu une élection assez calme et réussie. Jusqu'ici, c'est le pays dont l'environnement macro-économique est l'un des plus stable et qui peut se targuer de détenir un excédent budgétaire assez conséquent. Il se porte économiquement bien, mais en ce qui concerne les droits syndicaux, le pays fait face à certains défis étant donné que le gouvernement déclare l'ensemble des services publics comme étant des services essentiels contrairement aux normes internationales du travail.

En Afrique du Sud, le rand subit actuellement une forte dépréciation, ce qui a suscité énormément d'inquiétudes dans le monde des affaires et chez les travailleurs. Par ailleurs, le front des travailleurs est également divisé face à l'émergence de nouveaux syndicats qui pullulent dans le pays. Nous avons été informés qu'une nouvelle centrale sera bientôt lancée, c'est-à-dire le 1^{er} mai 2016 prochain. Nous attendons de voir quelle en sera l'incidence sur les activités syndicales en Afrique du Sud.

Afrique de l'Est et de l'Ouest

En Afrique de l'Ouest, les deux grands pays les plus dans la sous-région sont le Nigeria et le Ghana. Le Nigeria a eu organisé ses élections en 2015 qui ont débouché sur un changement de gouvernement. Le président en exercice a reconnu volontiers sa défaite et féliciter son adversaire. Le Ghana tiendra également ses élections générales en novembre 2016. Nous espérons que ces élections seront libres, juste et équitables à l'instar de celles du Nigéria.

Le défi que connaissent ces deux pays est le fait qu'ils se tournent vers le FMI et la Banque mondiale pour solliciter leur soutien. Déjà, les deux pays ont commencé à connaître certains défis socio-économiques en raison de la pression de la part du FMI et de la Banque mondiale qui leur demandent d'introduire certaines politiques impopulaires et qui affectent négativement les citoyens. Par exemple, la privatisation de l'électricité et l'augmentation des tarifs payés par les citoyens alors que la crise énergétique ne s'est toujours pas résorbée dans ces pays.

Au Liberia et en Sierra Leone, l'impact économique et social de la maladie à virus Ébola (MVE) en Sierra Leone, publié le 14 novembre 2014, soulève des interrogations après l'épidémie. Qui plus est, le rapport estime sous forme de mise en garde que ces pays ont régressé par rapport au progrès socio-économique qu'ils ont réalisé au cours de ces dernières années, et dans certains cas la tendance s'est carrément inversée.

Le Rwanda a préservé sa stabilité politique depuis 1994. Les dernières élections législatives tenues en septembre 2013 ont permis aux femmes de remporter 64 % des sièges, le Front patriotique rwandais a conservé la majorité absolue à la Chambre des députés. Le président Paul Kagame est à son deuxième et dernier mandat, et les élections présidentielles sont prévues pour 2017. Toutefois, en juillet 2015, les parlementaires rwandais ont voté en faveur de la modification de la Constitution, ce qui permettra au président de briguer un troisième mandat.

La Tanzanie a tenu ses élections générales nationales le 25 octobre 2015 à l'issue desquelles Dr. John Joseph Pombe Magufuli du Chama cha Mapinduzi (CCM – le Parti au pouvoir) a émergé et a été élu cinquième président de la République unie de Tanzanie pour cinq ans. Pour sa part, le Zanzibar a également voté le même jour mais les résultats concernant le président du Zanzibar ont été annulés par la Commission électorale du Zanzibar pour vice de procédure. Les votants ont repris le chemin des urnes le dimanche 20 mars 2016.

Au Kenya, l'économie connaît des taux de croissance positifs avec un environnement macroéconomique stable. Toutefois, les défis et la menace venant de Al Shabab sont réels. Ainsi, le gouvernement devrait renforcer sa sécurité pour barrer la route aux terroristes et protéger la population kenyane. Il s'agit de réduire le nombre de touristes qui affluent vers le Kenya.

Conférence régionale tenue au Botswana :

La Conférence régionale pour l'Afrique et les pays arabes s'est tenue à Gaborone, Botswana, du 22 au 25 septembre 2015. Elle a regroupé près de 225 participants composés de délégués, d'observateurs, de visiteurs et d'invités internationaux. En termes de représentativité selon le genre, la conférence a connu la participation d'hommes (56 %) et de femmes (44 %). Le thème de la Conférence était « Consolidation de la solidarité syndicale au sein de la classe ouvrière, démocratie, justice sociale et fourniture de services publics de qualité ». Un enseignant de l'Université de Botswana, Dr. Trywell a prononcé le discours-programme sur le thème de la conférence.

En prélude à la conférence, les comités des femmes et des jeunes travailleurs ont tenu leurs réunions. En outre, la conférence a discuté de la justice fiscale, du Fonds régional de solidarité et du développement du mouvement syndical dans la région. Le Programme d'action quinquennal de la région porte essentiellement sur les enjeux ci-après :

1. Promotion des droits humains et syndicaux
2. Lutte contre la privatisation et la délocalisation au niveau régional, sous-régional et national
3. Organisation et recrutement
4. Influence sur les politiques aux niveaux régional, sous-régional et national
5. Promotion du soutien solidaire entre et parmi les affiliés

La Conférence a décidé de mandater le Secrétaire à réaménager les résolutions présentées par les affiliés et les soumettre à la prochaine réunion d'AFREC pour discussions et approbation.

Activités des projets

L'instabilité économique actuelle dans la zone euro et autres économies majeures des pays du monde continue de mettre de la pression sur les partenaires commerciaux dans le reste du monde, particulièrement les pays en développement. La majorité des activités des projets du PSI sont/ont été financées essentiellement par les pays occidentaux et par conséquent l'impact a été ressenti par les affiliés de PSI du monde entier et notre région n'est pas épargnée par ce défi.

Pays arabes

Les projets suivants sont actuellement en cours dans les pays arabes :

1. « Renforcement des services publics de qualité et démocratie par les syndicats », (2014 – 2016) couvrant la Tunisie et l'Égypte ;

Les affiliés de la Tunisie continuent de mener deux campagnes : une sur le développement de la participation des femmes et des jeunes, et une sur la lutte contre la privatisation et l'appel pour des services publics de qualité. L'année 2015 était marquée par les actions de pression. Tous les affiliés du PSI ont adopté un quota de 30 % qui requiert le vote du conseil national (en 2016). Les affiliés réagissent également au partenariat privé-public encouragé par le gouvernement et ont organisé des activités de mobilisation pour le rejeter. En Égypte, le projet a été d'un grand soutien pour les affiliés qui étaient en campagne contre la loi sur la fonction publique, et pour la liberté d'association à travers l'organisation d'actions de pression, de conférences de presse, de sit-in, d'actions en justice, qui ont conduit à l'adoption de la loi sur la fonction publique par le parlement nouvellement élu.

2. Projet régional sur le « Renforcement de capacités des dirigeants des syndicats des femmes en Afrique du Nord et du Moyen-Orient », (2014 – 2016) couvrant presque tous les affiliés des pays arabes. Deux conférences des femmes ont été organisées, l'une pour l'Afrique du Nord, et l'autre pour le Moyen-Orient et les pays du Golfe. L'objectif des deux conférences était de faire le suivi des campagnes menées par les affiliés pour adopter le quota dans les statuts des syndicats.

Afrique anglophone :

Cette sous-région anglophone connaît des projets qui sont actuellement en cours :

1. Projet LO/TCO sur le travail décent et les services publics de qualité : Ce projet est destiné aux pays de l'Afrique de l'Est et comporte deux volets :

1a. *Projet de la Communauté de l'Afrique de l'Est, « intensification du dialogue social et services publics de qualité dans la Communauté de l'Afrique de l'Est » :* Apporter du soutien pour l'enregistrement de l'Association est-africaine des syndicats du secteur public en vue d'en garantir le statut d'observateur auprès de la Communauté de l'Afrique de l'Est qui a son siège à Arusha, Tanzanie et également pour le Rwanda et le Burundi en vue de renforcer leurs syndicats du secteur public.

1b. *Projet de l'Afrique de l'Est, « Intensification du dialogue social pour le développement en Afrique de l'Est » :* couvrant la Tanzanie, l'Ouganda, le Kenya et Zanzibar qui accompagne nos

affiliés vers la création d'un environnement propice aux discussions et à la négociation collective dans le secteur public.

2. Projet d'eau FNV/ABVAKAVO au Kenya, Nigeria, Ghana et Tanzanie :

Ce projet apporte du soutien pour le renforcement de capacités de nos syndicats afin d'influencer la politique des gouvernements dans le secteur de l'eau et également pour qu'ils élaborent des plans stratégiques pour la promotion des PUP et défendre le contrôle public des services de l'eau et de l'assainissement.

3. Projet FNV sur la migration et la santé au Ghana, Nigeria et Sierra Leone : Le projet qui était initialement destiné au Ghana seul a été maintenant étendu pour inclure les syndicats du secteur de la santé du Nigeria et de Sierra Leone.

4. Soutien du projet SASK à WAHSUN en Afrique de l'Ouest : Ce projet qui a démarré en 2014 prendra fin en 2015 et grâce à ce projet nous avons pu toucher le Siège de l'Organisation ouest africaine de la Santé (OOAS) au Burkina Faso, organiser 2 conférences de WAHSUN, réaliser le recrutement d'autres pays membres de la CEDEAO dans le giron de WAHSUN et il a apporté son assistance dans les domaines de l'interprétation et de la traduction au cours des réunions.

5. Projet pilote sur la Justice fiscale au Ghana : Le projet pilote est prévu pour deux ans de 2014 à 2016 et est destiné à accompagner les syndicats du Ghana pour le renforcement de leurs capacités dans les domaines de la justice fiscale et proposer des alternatives pour la restructuration du secteur public suivant les conditions prévues du FMI. Le projet assistera également les syndicats affiliés du PSI du Ghana à promouvoir des alternatives à la restructuration du secteur public sur la base de la justice fiscale.

Sous-région « Afrique australe » :

Avec la sous-région de l'Afrique australe, quatre pays bénéficient actuellement des projets du PSI.

Namibie :

- Restructuration du secteur public qui comprenait des questions sur les entreprises d'État (EE) et des partenariats public-privé (PPP)
- Renforcement de capacités des délégués syndicaux appelés actuellement Représentants syndicaux sur le lieu de travail (WUR) en Namibie.

Mozambique

L'année 2014 a été déterminante pour le syndicalisme mozambicain puisque, je pourrais ajouter, grâce à nos efforts dans le projet entre autres, le Gouvernement mozambicain a adopté une loi qui autorise la formation et le fonctionnement des syndicats dans le secteur public. Suite à ce développement, nous avons alors entrepris d'atteindre ce qui suit :

- Enregistrement du Syndicat du secteur public (SINAFP) auprès du ministère du Travail.
- Modification des statuts du syndicat pour se conformer à la législation.
- La création et le renouvellement possibles des structures provinciales ainsi que des comités syndicaux.
- La création possible par le syndicat d'un système de collecte des cotisations syndicales.

Swaziland

Nous avons conçu le projet de sorte qu'il puisse se concentrer sur les questions suivantes :

- violence basée sur le genre ;
- droits syndicaux, avec un accent particulier sur le projet de loi sur le service public ;
- restructuration du secteur public ;
- santé et sécurité au travail, avec un accent particulier sur la TB et le VIH/SIDA.

Afrique du Sud

Actuellement, l’Afrique du Sud connaît deux projets, à savoir :

- « Le travail décent et la protection sociale pour les travailleurs migrants dans les services publics en Afrique du Sud »**, autrement connu sous le nom de « Projet migration » (juin 2014 – décembre 2016), et le
- « Renforcement du rôle des jeunes travailleurs dans les syndicats du secteur public en Afrique du Sud »** (juillet 2015 – décembre 2017).

Projet de renforcement du rôle des jeunes travailleurs dans les syndicats du secteur public en Afrique du Sud.

Il s’agit d’un projet destiné à renforcer la continuité, la cohérence et la pérennité des syndicats des services publics en Afrique du Sud. Il cherche également à accroître le nombre des syndicats participant au PSI, et à intensifier le rôle des jeunes travailleurs au sein des syndicats.

Botswana

Le nom du projet au Botswana est « Promotion des services publics de qualité pour tous ». Ce projet implique tous nos trois affiliés du Botswana.

Sous-région « Afrique francophone »

1. L’année 2016 est la dernière année de mise en œuvre du projet triennal (2014-2016) ISP/LO-TCO/ST pour le renforcement des services publics de qualité et l’équité salariale en Afrique francophone pour le Burkina Faso, le Mali, et le Tchad.

De 2014 à ce jour, les affiliés de PSI dans ces trois pays ont mené une série d’activités pour traiter des questions affectant les travailleurs du public. La question de réintroduction du contrôle et de réintégration des jeunes travailleurs au TUM prévaut dans les 3 pays. En particulier, le Mali a travaillé sur le renforcement de l’unité du TUM pour la lutte commune et les activistes femmes contribuant à la consolidation de la paix, alors que le Tchad s’est concentré sur les questions d’équité salariale, le renforcement de l’alliance avec les OSC en vue de lutter contre les violations des droits humains et syndicaux ainsi que l’introduction du dialogue social.

2. Project de stratégie d’intervention des syndicats PSI/IMPACT/SOLSICO (2015-2017) pour la lutte contre l’épidémie du virus Ebola en RDC.

Ce projet vise à traiter de la question de SPQ spécialement les soins de santé de qualité pour tous en RDC à travers :

- le renforcement des alliances et du réseau avec d’autres syndicats et organisations de la société civile ;
- l’incitation du gouvernement à augmenter le budget consacré à la santé
- la ratification des conventions fondamentales relatives aux conditions de vie et de travail du personnel de la santé (C 149 et recommandation 157) ;

- l'implication de SOLSICO, d'autres organisations syndicales, de la société civile et des organisations communautaires dans le processus d'éradication de l'épidémie du virus Ébola.

3. Dans le cadre du partenariat PSI/FES, financement d'un projet d'un an pour la promotion de la justice fiscale en Afrique, et le Bénin est l'un des pays bénéficiaires.

Projet de riposte de PSI à Ébola :

Cette catastrophe humaine qui s'est déclarée en Afrique de l'Ouest suite à la flambée de la maladie à virus Ébola (MVE) a révélé au monde les faiblesses structurelles et systémiques des systèmes de santé des pays touchés. Mais pas uniquement, les faiblesses des systèmes de santé du Liberia, de la Guinée et de la Sierra Leone ont un impact direct sur les pays voisins et même les pays beaucoup plus éloignés avec les infections transfrontalières.

Au début d'octobre 2014, plus de 3.000 personnes ont été confirmées tuées par la MVE, bien que beaucoup plus de personnes étaient suspectées. La tragédie a été compliquée par le fait que parmi les victimes de la MVE 10 % sont agents de santé eux-mêmes traitant les personnes infectées.

Les premières causes de décès des agents de santé ont été l'insuffisance d'équipement de protection individuelle (EPI), les environnements de travail mal sécurisés, la mauvaise qualité des infrastructures, la surexposition aux environnements dangereux (conséquence du sous-effectif) et absence totale de ressources appropriées pour faire face à l'ampleur des infections.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION ET DU PLAN D'ACTION RÉGIONAUX DE PSI

S'agissant de la mise en œuvre du programme d'action et du plan d'action régionaux de PSI, les activités suivantes ont été mises en œuvre depuis le début de l'année 2015 jusqu'à ce jour :

1. Lutte contre la privatisation et la délocalisation

Durant la période considérée nous avons travaillé avec certains de nos affiliés pour arrêter la privatisation de certains services publics :

Lagos Water (Nigeria) : PSI a soutenu ses affiliés du Nigeria, notamment *Amalgamated Union of Public Corporations, Civil Service, Technical and Recreational Employees of Union of Nigeria* (AUPTURE) qui travaillent avec le Réseau des femmes africaines pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène (AWWASHN) pour appeler le Gouvernement de l'État de Lagos à rejeter la privatisation du secteur de l'eau. Cette campagne a été très réussie en raison du travail de collaboration entre *Amalgamated Union of Public Corporations, Civil Service, Technical and Recreational Employees of Nigeria* (AUPTURE) et AWWASHN. Il s'agit d'un bon exemple de la manière dont les syndicats travaillent ensemble avec les organisations de la société civile peut apporter des changements positifs dans la vie des populations dans nos communautés et pays.

Promouvoir le PUP comme alternative au PPP au Kenya :

Les syndicats du secteur public au Kenya, à savoir le Syndicat des travailleurs de l'administration des comtés du Kenya (KCGWU) et le Syndicat des agents de l'État du Kenya (UKCS) organisant les travailleurs dans le secteur de l'eau avec la soutien de PSI ont été en mesure de sensibiliser leurs

membres et d'autres membres du public sur les conséquences de la privatisation de l'eau à travers une proposition de projet de loi au parlement sans les apports des principaux acteurs du secteur.

Les syndicats ont organisé une série de campagnes contre l'adoption du projet de loi. Ils ont soutenu l'adoption d'un autre projet de loi d'intérêt privé, qui propose le PUP comme une alternative au PPP. La démarche a débouché sur une réunion avec les membres de la commission parlementaire sur l'eau, qui ont non seulement marqué son intérêt par rapport à la proposition mais qui ont également voulu que notre équipe du projet de l'eau les sensibilise à la chose et les aide à mieux comprendre ce nouveau concept, qui de leur point de vue, pourrait permettre de fournir de l'eau potable à la population à un prix abordable.

Par conséquent, ce processus a retardé l'adoption du projet de loi jusqu'à la tenue d'un autre tour d'audience publique pour intégrer les apports de toutes les parties prenantes du secteur.

PSI travaillent avec nos affiliés au Kenya qui opèrent dans le secteur de l'eau afin d'arrêter la privatisation de l'eau à Nairobi, Kenya. En réalité le processus était beaucoup avancé avant que PSI n'attire l'attention de ses affiliés sur la situation dans le pays. Nos affiliés se sont regroupés et ont pu faire cesser le processus.

2. Promotion des droits syndicaux

Liberia : Révocation du président et du Secrétaire général de l'Association nationale des travailleurs de la santé du Liberia (NAHWAL), et actes de discrimination antisyndicale et, refus d'accorder à la NAHWAL le certificat d'accréditation du syndicat devant lui permettre de fonctionner comme une organisation syndicale au Liberia.

Rwanda : Licenciement de 600 travailleurs à la Compagnie d'énergie suite à la restructuration. Les membres de syndicats du secteur de l'énergie représentent 70 % des licenciés. En outre, six (6) responsables sur neuf (9) du syndicat figuraient parmi les victimes malgré le fait qu'ils aient les qualifications requises pour les différents postes précédemment occupés.

Swaziland : La situation tarde à s'améliorer ; Les droits humains et syndicaux y sont constamment violés. Les membres ou les responsables des syndicats ne sont toujours pas autorisés à faire des déclarations politiques sur un quelconque problème et la formation de parti n'est toujours pas permise. Actuellement, il existe un projet de loi sur la fonction publique qui est défavorable aux travailleurs. Le gouvernement soutient les syndicats dissidents dans le but de tenter d'affaiblir les syndicats actuels du secteur public. En tant que PSI, nous travaillons actuellement avec les affiliés avec des stratégies visant à faire la pression contre la violation permanente des droits des travailleurs ; cette situation fait plutôt la promotion de la suprématie royale.

Afrique du Sud : Le mécanisme et les dispositions de la négociation collective ont fait l'objet de plusieurs attaques. Le capital des privés, avec l'assistance des amis dans le crime, la Fondation du marché libre, fait rage avec des tentatives de limiter l'application des accords salariaux à travers des processus bipartites, ainsi que des propositions de lois faites par l'Association nationale des

employeurs d'Afrique du Sud visant à anéantir les progrès réalisés par les syndicats. Il s'agit d'une variante de l'attaque au droit à la grève.

Zimbabwe : Les droits des travailleurs à la liberté d'expression et d'association restent menacés dans ce pays par les agents de sécurité de l'État, particulièrement sur les politiques du gouvernement. En plus, PSI fait remarquer l'absence des plateformes basées sur l'équité et propices pour les discussions et les négociations collectives effectives, et cela continue d'affecter l'étendue de la négociation des syndicats du secteur public. Les syndicats sont simplement consultés en tant que parties sans motif de négociation statutaire avec le gouvernement. Les pertes d'emploi en raison des politiques telles que la politique d'indigénisation se poursuivent sans relâche et en retour cela affecte négativement les chiffres des adhérents aux syndicats.

Botswana : Actuellement, le gouvernement tente d'amender la loi du travail pour y insérer des clauses qui empêcheront les syndicats et les droits des travailleurs en déclarant essentiels tous les services publics. Nous nous employons à placer le Botswana sur la liste des pays devant faire l'objet de discussions lors de l'ILC 2016 dans la demande du comité des normes.

Irak : Il est interdit aux fonctionnaires d'État de former des syndicats, le pluralisme est interdit, mais une nouvelle loi du travail est née. Sur demande des affiliés et dans tous les cas de violation des droits syndicaux, International des services publics a soutenu ses affiliés en Irak avec une déclaration condamnant la question de violation des droits syndicaux dans le pays.

Algérie : Le SNAPAP et le SNATEG ont signalé que les syndicats indépendants sont toujours sous la pression constante des forces de sécurité : menaces, arrestations, bastonnade, violation de la « maison des syndicats », entrave aux réunions etc. (6 février et 22 mars 2016). Cette violence est exercée par le Secrétaire général d'un syndicat pro-gouvernemental.

Égypte : Le gouvernement apporte son soutien à l'ancienne centrale pro-gouvernementale, et attaque les syndicats indépendants. Très récemment, le Premier ministre a déclaré l'ancien TUC comme le seul représentant légal des travailleurs et a demandé aux ministres de travailler contre les syndicats indépendants.

Maroc : Les affiliés de PSI ont été informés des violations des droits syndicaux en rapport avec le droit de grève et la liberté d'association. Ils ont été les principaux acteurs dans la grève générale qu'a connue le pays (24 février 2016) pour protester contre la politique antisociale du gouvernement et l'absence de liberté syndicale, ils ont appelé le gouvernement à lancer le dialogue social qui respecte toutes les composantes de la société.

Tunisie : Les syndicalistes ont été arbitrairement suspendus du travail, en plus de la révocation de trois directeurs qui ont refusé de collaborer avec les militaires.

Tchad

Le pays connaît des violations des droits humains et syndicaux. Durant toute l'année, les travailleurs n'ont pas perçu leurs salaires et d'autres indemnités à temps. Le gouvernement a

également arrêté le versement des subventions aux hôpitaux, ainsi plusieurs hôpitaux ont empêché les travailleurs de plusieurs institutions de santé d'apporter des soins de santé à leurs citoyens. Début janvier 2016, le gouvernement a pris un décret pour mettre fin au travail dans l'Administration publique durant les trois prochaines années. Le syndicat et les OSC se sont regroupés pour appeler le gouvernement à cesser de prendre de telles décisions et attitude déloyales. Pour cette raison, 4 dirigeants syndicaux ont été arrêtés et mis en prison. PSI a envoyé une lettre de solidarité à nos affiliés et à tous les travailleurs du Tchad.

Cameroun

Plusieurs membres et dirigeants syndicaux ont été licenciés à cause de leurs manifestations pour des salaires et conditions de travail équitables. Par ailleurs, le gouvernement et les employeurs privés ne versent pas les cotisations de sécurité sociale des travailleurs. Lorsque les travailleurs se sont mis à manifester pour revendiquer leurs droits ils ont subi des torts et ont été licenciés sans avantages. Certains d'entre eux ont été poursuivis en justice. Le Gouvernement du Cameroun a adopté un projet de loi interdisant aux agents de l'Administration publique d'être membres des syndicats.

3. Influence sur la politique mondiale

Certains affiliés de la région ont participé à plusieurs forums mondiaux où des questions d'intérêt pour PSI ont été discutées. Les participants de notre région qui ont participé à ces rencontres présentent les questions qui affectent notre région à travers des politiques proposées et imposées à nos gouvernements par les organisations internationales telles que le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, les Nations Unies, l'Organisation mondiale du commerce et d'autres regroupements mondiaux où des questions du secteur public sont discutés. Des exemples de ces forums sont :

- le Séminaire sur le financement du développement qui s'est déroulé au Canada ;
- le Séminaire sur la privatisation tenu à Washington DC
- la Commission des Nations Unies sur le statut juridique et social de la femme (CNUSJLF)
- les réunions ministérielles de l'Organisation mondiale du commerce

Célébration des journées de WAHSUN et OOAS : La date du 9 juillet de chaque année est retenue par l'Organisation ouest africaine de la Santé pour souligner certains des défis majeurs que connaît le secteur de la santé en Afrique de l'Ouest. Les affiliés de PSI d'Afrique de l'Est et de l'Ouest qui opèrent dans le secteur de la santé organisent des activités et des campagnes pour présenter les problèmes que connaissent les agents de santé en Afrique de l'Ouest. Ils ont fait plusieurs interventions politiques sur des questions de santé touchant leurs membres et l'ensemble des citoyens de l'Afrique de l'Ouest. Ainsi, la motivation pour ces programmes est d'assurer des services publics de qualité aux citoyens de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et au-delà.

Travail avec le Conseil de coordination des syndicats d'Afrique australe (CCSAA) : Nous travaillons actuellement avec le CCSAA dans l'optique d'avoir accès à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) de manière à nous positionner pour influencer les politiques émanant de la SADC.

Campagnes contre Ébola

PSI a également participé à la Conférence des Nations Unies sur Ébola qui s'est tenue à New York du 8 au 10 juillet 2015. Nos représentants de la région ont pris part à plusieurs activités pré-conférence pour donner l'opportunité aux syndicats de la région et particulièrement ceux des pays touchés de s'engager dans les discussions avec leurs gouvernements sur la manière de contenir la MVE et de s'assurer de la résolution des situations préoccupantes pour les travailleurs. Par ailleurs, un développement positif de cette conférence est la coopération qui est née avec la SEIU suite à la projection de la vidéo que PSI a développée sur Ébola. Actuellement la SEIU procèdent à une mobilisation de fonds pour accompagner le travail de PSI dans les pays touchés.

Nous nous sommes servis du Coordinateur régional de la riposte à Ébola qui travaille actuellement avec nos affiliés dans les pays touchés. Le Coordinateur travaille avec un plan de travail qui a été élaboré pour la mise en œuvre dans le cadre de la stratégie contre la MVE qui implique également les pays qui ont été touchés par Ébola.

Campagnes sur la justice fiscale :

La justice fiscale a été l'une des questions qui se posent à la région. Nous avons eu des affiliés qui ont été formés sur la question de la justice fiscale de sorte qu'ils puissent être en mesure de mener des campagnes sérieuses dans leurs pays d'origine. Les affiliés du Ghana ont organisé une série d'activités pour mettre l'accent sur l'importance de la justice fiscale. Nous comprenons les augmentations de recettes au Ghana suite aux campagnes sur la justice fiscale que mènent les syndicats.

Campagnes sur les questions de la femme dans la Région :

Les affiliés de PSI de la région se sont organisés et par conséquent sont en mesure de marquer la journée du 8 mars de chaque année pour attirer l'attention sur les défis que rencontrent les femmes de la région. La célébration de la Journée de la femme africaine le 31 juillet de chaque année est également une occasion pour nos affiliés de mettre en évidence les questions suivantes qui affectent les femmes :

- Violence contre les femmes
- Femmes et questions de leadership
- Les rôles multiples de la femme dans notre société
- Renforcement de capacités pour l'autonomisation des femmes.

Du 25 novembre au 11 décembre qui représente la période de 16 jours dédiée spécialement aux questions de violence contre la femme, les femmes de notre région ont été activement impliquées dans la commémoration de ces journées dans la région.

4. Solidarité dans la Région

Les différents réseaux sectoriels qui ont tenu leurs réunions en 2015, ont vu certains affiliés du réseau payer pour la participation d'autres affiliés qui sont financièrement fragiles. Leurs billets d'avion, logement à l'hôtel et restauration ont été payés par des syndicats solides de la région.

5. Organisation et recrutement de nouveaux affiliés

Durant la période considérée, nous avons pu recruter les nouveaux membres suivants dans la région :

SYNDICATS AFFILIÉS EN 2015

	NOUVEAUX AFFILIÉS	DATE	EFFECTIF
1.	Civil and Local Government Staff Association of Ghana	EB 2015	50.000
2.	Federation of Universities Senior Staff Association of Ghana	SC 2015	1.000
3.	National Trade Unions of Public SERVICES AND Allied Workers (NTUPAW)	SC 2015	500
4.	National Health Workers Association of Liberia (NAHWAL)	SC 2015	8.000
5.	Syndicat National du Personnel Paramédical et Aide-Soignant (SYNAPA)	SC 2015	3.000
6.	Judicial Services Union of Nigeria (JUSUN)	SC 2015	21.642
7.	Kenya Universities Staff Union (KUSU)	SC 2015	5.000
8.	General Federation of Bahrein Public Sector Trade Union (GFBTU)	SC 2015	400
	TOTAL		89.542

Situation du personnel dans la Région:

La liste qui suit est celle du personnel actuellement en fonction dans la Région :

David Kwabla Dorkenoo.....	Secrétaire régional
Sani Baba Mohammed	Secrétaire sous-régional AA
Charlotte Kalanbani.....	Secrétaire sous-régional AF
Patrick Malatji.....	Sous-secrétaire régional par intérim SASRO
Najwa Hanna.....	Resp. Finance et Admin. Bureau de Beyrouth
Tichiona Fambisa.....	Chargé de projet, Bureau de Johannesburg
Percy Masuku.....	Chargé de projet, Bureau de Johannesburg
Jackie Nalubega.....	Chargée de projet, AA
Evans Tsede	Responsable financier, Bureau régional
Valérie Kafui Malm.....	Secrétaire bilingue, Bureau régional
Évariste Komi Adetsu.....	Assistant de bureau, Bureau régional
Wendy Verheyden.....	Coordinateur Projet Ébola
Rita Arthur	Responsable régional Communication
Minah Thwala	Secrétaire, Bureau de Johannesburg

J'aimerais informer les participants à la réunion en session que Ghassan Slaiby a décidé de démissionner de PSI à compter du 29 février 2016. Nous sommes sur le point d'annoncer la vacance du poste et de le pourvoir.

Nous avons organisé une interview pour le poste de Secrétaire sous-régional pour le Bureau sous-régional d'Afrique australe et la sélection a été effectuée et nous sommes dans le processus de traiter le permis de résidence et de travail du nouveau Secrétaire sous-régional qui vient de la Zambie.

Nous avons également annoncé le poste du Chargé de la Justice fiscale, l'annonce sera clôturée le 20 avril 2016. J'espère que tous les affiliés ont vu l'annonce.

Adresses des Bureaux PSI dans la Région :

1. Bureau régional, Togo :

International des Services publics (Public Services International)
36. Avenue du RPT, Tokoin Casablanca,
B P 8473
Lomé
Togo
E-Mail : david.dorkenoo@world-psi.org
Téléphone : +228-22231260/61
Fax : +228-22212852

2. Bureau sous-régional, Afrique du Sud

Public Services International
Office No 105, First Floor
28 Melle street, North City Building
Braamfontein,
Johannesburg
Afrique du Sud
E-Mail : Patrick.Malatji@world-psi.org
Téléphone : +27 11 403 7765
Fax : +27 11 403 5166

3. Bureau sous-régional, Liban

Public Services International
Yachoui Center, 6th floor
Jal El Dib
Beyrouth
Liban
E-mail:najwa.hanna@world-psi.org
Téléphone : +961 4717738
Fax : +961 4712954

POINT 5 – COMPTE RENDU DES REUNIONS DU COMITE REGIONAL DES FEMMES ET DES JEUNES

- Présentation du rapport des femmes
- Présentation du rapport des jeunes

POINT 6 – AFFILIATION

- Etat de paiement des cotisations
- Demandes d'affiliation, de réduction, d'exonération
- Demande de paiement par échelonnement des cotisation

AFREC 2016
Demandes d'affiliation, Demandes de réduction, exonération,
Ré-indexation, Assistance financière et proposition d'exclusion
RÉGION : AFRIQUE & PAYS ARABES

Demande d'affiliation

Pays	Syndicat	Effectif	Domaines d'organisation	Centrale Syndicale	Commentaires	Décision de la SUBRAC 2016	Décision AFREC 2016
Jordan	The independent syndicate for the workers in the Department of statistics	520	Administration publique	---	52% Women 2% young	Tous les documents sont envoyés et missions accomplies après la SUBRAC 2015	
Kenya	Kenya National Union of Nurses (KNUN)	32000 25%	Secteur santé	COTU	Tous les documents ont été reçus après l'AFREC 2015	Accordé	
Togo	Syndicat National des Praticien Hospitalier du Togo (SYNPHOT)	5500	Secteur santé	STT	La fédération du Togo a approuvé leur demande	Accordé	

Demande d'exonération/paiement par échelonnement

Pays	Syndicat	Effectif Index	Etat de paiement des cotisations	Demande	Détails/ Commentaires	DECISION SUBRAC 2016	DECISION AFREC 2016
Cameroun	FSESPAC (Fédération des syndicats des Employés de la Santé, Pharmacie et Assimilés du Cameroun)	5000 25%	N'a pas payé la cotisation de 2015	Exonération	Démissions massives des membres du syndicat suite à la grève organisée par la centrale, la fédération a eu son siège brûlé complètement		

Kenya	UNRISK (Union of National Research Institutes Staff of Kenya)	500 25%	N'a pas payé la cotisation de 2013 - 2015	Exonération 2013 - 2015	De 2013 à 2015, le syndicat traverse d'énormes difficultés financières suite à la nouvelle loi votée par le Parlement relative au secteur de l'Agriculture et de l'Elevage. En effet les dispositions de la nouvelle loi ont restreint la collecte des cotisations des membres réduisant ainsi les ressources financières du syndicat.	Demande non soumis à la SUBRAC 2016 pour discussion	
Rwanda	SYPELGAZ	715	N'a pas payé la cotisation de 2016	Exonération pour 2016	Syndicat fait face à la privatisation ce qui fait qu'il y a eu des démissions massives, plus de 600 travailleurs/euses plus les membres de l'Exécutif. Le système du check-off n'est plus utilisé	Accordé	
Zimbabwe	ZUCWU	7300	2016	Exonération	Tous les syndicats traversent d'énormes difficultés. La décision de la Cour Suprême donne le droit aux employeurs de mettre fin à l'emploi sans payer d'indemnité, et dans certains cas les absences dues aux congés maladies, de maternité ou d'étude ont fait perdre les emplois aux employés. Beaucoup sont sans emploi entraînant ainsi l'incapacité de payer les cotisations	Accordé	
	PSA	5708	2014 – 2016	Exonération			
	ZINA	4000	2013 – 2016	Exonération			
	CSEA	1978	2016	Exonération			
	PROTECH	1863	2014 - 2016	Exonération			

Demande de réduction d'indexation

Pays	Syndicat	Effectif Index	Etat de paiement des cotisations	Détails/commentaires	Décision de la SUBRAC 2016	DECISION AFREC 2016
Ghana	All unions	Du 25% à 15% d'indexation		Ces syndicats ont de leur propre gré augmenté l'indexation de 10% à 25% quand les bandes d'indexation étaient limitées de 10%, 25%, 50%, 75% et 100%. Par conséquent cette augmentation d'environ 150% de cotisation devient un problème. Ainsi cela s'avère nécessaire de faire certaine modification et la décision est de réduire l'indexation à 15%.	Accordé	
Nigeria						
Kenya						

Exclusions proposées

Pays	Syndicat	Effectif Index	Etat de cotisations	Détails/ Commentaires	DECISION SUBRAC 2016	DECISION AFREC 2016
Côte d'Ivoire	SYNADEEPCI	2500 25%	De 2013 à 2016 le syndicat n'a pas payé de cotisation	Nos missions et déplacement sur la Côte d'Ivoire pour leur parler et leur faire revenir à la famille ISP ont été vains	accordé	

**12eme CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'AFRIQUE ET LES PAYS ARABES (AFRECON)
23-25 Septembre 2015**

PROJET DE RESOLUTIONS

RESOLUTION SUR LA JUSTICE FISCALE

Considérant que:

- ❖ Nous sommes préoccupés du fait que le continent africain soit doté d'énormes ressources naturelles qui peuvent être exploitées au profit de son peuple,
- ❖ Les recettes fiscales de nos pays ne génèrent pas suffisamment de ressources pour financer les services à offrir aux populations,
- ❖ Nos administrations fiscales sont très faibles et inefficaces. Elles regorgent de fonctionnaires corrompus, qui à plusieurs reprises, opèrent de connivence avec les chefs d'entreprises pour priver l'Etat de ressources dont il a besoin pour financer des services publics de qualité,
- ❖ Les sociétés multinationales (MNC) qui interviennent dans nos pays ne paient pas l'impôt dû à l'état bien qu'elles fassent d'énormes profits en Afrique,
- ❖ Ces multinationales font de la sous-facturation et privent les gouvernements des ressources fiscales dont ils ont besoin pour financer les services à offrir aux populations,
- ❖ Plusieurs de nos fonctionnaires sont corrompus, empêchant ainsi les gouvernements de mobiliser des ressources.

Par conséquent, nous décidons ainsi qu'il suit :

- ❖ L'ISP devrait aider ses affiliés à mener de véritables campagnes sur les questions de justice fiscale dans toute la région,
- ❖ L'ISP et ses affiliés doivent s'accorder pour mener campagne contre les actes de corruption dans la région,
- ❖ L'ISP doit élaborer du matériel didactique sur la justice fiscale qui servira à la formation des affiliés,
- ❖ L'ISP doit outiller ses affiliés en matière de stratégie de campagne,
- ❖ Les affiliés doivent également négocier de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail pour eux-mêmes après avoir mené campagne en vue d'augmenter les recettes publiques.

RESOLUTION SUR L'ACCÈS UNIVERSEL À LA SANTÉ

Considérant que:

- ❖ La santé est un droit humain fondamental et devrait être accessible à tous les citoyens,
- ❖ Le nombre croissant de maladies est un fardeau qui pèse sur les nations, en particulier les pays en développement, l'Afrique étant le plus durement touché,

- ❖ La santé est devenue une marchandise qui est vendue au plus offrant, un état de fait qui marginalise les pauvres,
- ❖ La santé devient de plus en plus une marchandise privatisée dont l'accès est devenu un privilège et non plus un droit fondamental.

Nous notons par ailleurs que:

- ❖ Du point de vue socio-économique, les sociétés continuent de subir les effets néfastes de l'accès difficile aux soins de santé,
- ❖ L'état de délabrement des structures de soins de santé dans les pays en développement, où le personnel qualifié migre des pays en développement vers les pays développés, a fragilisé les systèmes de fourniture de soins de santé en Afrique.

Nous croyons que:

- ❖ La chronique situation dans laquelle les acteurs du secteur de la santé opèrent dans les pays en développement en particulier, s'est surtout aggravé du fait du manque chronique de ressources humaines et d'autres infrastructures de prestation de soins,
- ❖ Le coût des produits pharmaceutiques et des médicaments destinés aux pays en développement est extrêmement élevé, ce qui constitue un défi pour la classe ouvrière quant à leur accès à produits et médicaments,
- ❖ L'insuffisance de fonds pour former le professionnel de santé dans les pays en développement fragilise davantage le secteur de la santé surtout en situation de pandémie chronique,
- ❖ Le rapport infirmier et médecin / patients est très accablant dans les pays en développement.

Nous décidons ainsi qu'il suit:

- ❖ Les affiliés de l'ISP devraient mener campagne en faveur de l'accès universel aux soins de santé pour tous, indépendamment de leur statut politique, social et économique,
- ❖ Envisager des mécanismes de soutien à la promotion des soins de santé pour tous dans les pays, surtout dans les pays en développement,
- ❖ Organiser une campagne contre la privatisation de la santé,
- ❖ Le développement des ressources humaines dans le secteur de la santé devrait être la principale priorité et la migration des professionnels de la santé devraient être découragée,

RESOLUTION SUR LE VIH / SIDA ET LA TUBERCULOSE

Considérant que:

- ❖ Le virus VIH et le Sida continuent de tuer des milliers de personnes sur le continent africain,
- ❖ Les cas de maladies opportunistes, notamment ceux de la tuberculose, sont également à la hausse et que de plus en plus de personnes sont infectées par le virus VIH. Les recherches ont montré que la plupart des personnes vivant avec le VIH / SIDA meurent de tuberculose,
- ❖ L'accès au traitement antirétroviral est toujours problématique dans la plupart des pays africains,

- ❖ Les gouvernements ont toujours du mal à mobiliser des ressources pour traiter les cas de VIH/SIDA,
- ❖ La stigmatisation et la discrimination sont toujours monnaie courante sur les lieux de travail et l'on doit y faire face,
- ❖ Il y a d'autres maladies comme le diabète, l'hypertension, le cancer, etc., qui doivent également retenir notre attention.

Nous décidons ainsi qu'il suit:

- ❖ Les affiliés de l'ISP devront créer leur comité VIH/SIDA/pays qui aura pour mission principale de coordonner toutes les questions de VIH/SIDA, tout en mettant un accent particulier sur l'infection, le traitement et les soins à offrir à leurs membres,
- ❖ La question du VIH/SIDA devra être traitée en conformité avec le programme mondial de développement post 2015,
- ❖ Les ressources devront être canalisées vers les zones pandémiques, par exemple les zones rurales et sous-développées,
- ❖ Les droits humains sont des droits fondamentaux tout comme la confidentialité et la sécurité des personnes vivant avec le VIH/SIDA et la tuberculose,
- ❖ Il faudra établir un lien entre le programme VIH et le SIDA, la réduction de la pauvreté et l'autonomisation des femmes,
- ❖ Une attention particulière doit également être accordée à d'autres maladies chroniques telles que le diabète, qui est maintenant la maladie la plus meurtrière,
- ❖ Le Département de Recherche de l'ISP doit élaborer des programmes pour traiter toutes les questions mentionnées plus haut et ces programmes doivent s'appuyer sur les données recueillies.

RESOLUTION SUR LES AGENTS DE SANTE COMMUNAUTAIRES

Considérant que:

- ❖ En raison de l'escalade des maladies telles que le VIH/SIDA, le cancer, la tuberculose, etc., et du problème des établissements de santé souvent débordés, il est nécessaire pour les agents de santé communautaires.
- ❖ Il s'agit de volontaires dont l'emploi n'est pas rémunéré. Ils travaillent dans de mauvaises conditions de travail et dans la précarité,

Nous décidons que:

- ❖ Les syndicats se battent pour que les agents de santé communautaire jouissent des mêmes chances, voire des mêmes avantages,
- ❖ Ces agents doivent être bien formés et mieux outillés,
- ❖ Ils doivent être protégés contre les infections et les blessures, étant donné qu'ils figurent parmi les groupes les plus vulnérables,
- ❖ Les syndicats doivent plaider en faveur du travail décent ainsi que des meilleures conditions de travail, notamment en ce qui concerne les salaires, les heures de travail, etc. et ce, en faveur de ces travailleurs,
- ❖ Des mécanismes doivent être en place pour les intégrer dans des organismes professionnels à travers des processus de négociation collective,

RESOLUTION SUR LA MALADIE A VIRUS EBOLA (MVE)

Considérant que:

- ❖ Les pays d'Afrique de l'Ouest ont été durement touchés par la MVE. En particulier, la Guinée, la Sierra Leone et le Libéria ont été impliqués, mais également d'autres pays comme le Sénégal, le Mali, le Nigeria et plus loin le Congo ont souffert de la maladie,

Considérant en outre que:

- ❖ Nos pays n'y étaient pas préparés. Les secteurs de soins de santé sont souvent faibles et les travailleurs de la santé sont mal formés pour faire face à une crise telle que la MVE, qui a infectée 28.331 personnes et causé le décès de 11.310 personnes,
- ❖ Face à la crise, il est évident que les syndicats ont joué un rôle important dans la lutte contre le virus Ebola: dans les pays où les syndicats ont pu collaborer avec leurs gouvernements, notamment au Nigeria, pour proposer une réponse, la maladie a été maîtrisée et éradiquée,
- ❖ Dans les trois pays les plus touchés, les syndicats ont été carrément écartés par les gouvernements. Les syndicats guinéens ont réussi dans un premier temps à sauver des vies humaines et améliorer la situation dans des unités de traitement d'Ebola. Mais une fois que le gouvernement a lancé un programme national de réponse à la maladie, les syndicats ont été écartés de la consultation. Au Libéria, l'on empêche les travailleurs du secteur public d'adhérer aux syndicats et les dirigeants syndicaux sont harcelés par le gouvernement lorsqu'ils essaient d'améliorer les conditions de travail et de sécurité dans les unités de traitement d'Ebola,
- ❖ Au niveau de l'ISP, une stratégie d'intervention syndicale contre Ebola a été élaborée en vue de permettre aux syndicats de collaborer et d'échanger entre eux. Il s'agit de renforcer leurs capacités à influencer le processus d'adoption des politiques et de promouvoir l'accès universel aux systèmes de santé publique de qualité.

Nous décidons qu'un appel soit lancé aux gouvernements de la région pour qu'ils mènent les actions ci-après:

- ❖ Investir dans des systèmes performants de soins de santé publique, accessible à tous,
- ❖ Mener de vastes campagnes de sensibilisation pour prémunir les citoyens, rendre moins vulnérables et mieux préparer les pays,
- ❖ Mettre en place un programme d'indemnisation de prestataires de soins de santé et de leurs familles,
- ❖ Respecter la liberté d'association et les droits syndicaux,
- ❖ Impliquer les syndicats dans l'élaboration de plans de travail (une démarche en cours) pour faire face aux crises, telles que la maladie à virus Ebola,
- ❖ Arrêtez la mise en œuvre de politiques néolibérales, qui rendent nos pays et nos citoyens plus vulnérables, notamment la privatisation et le manque d'investissement dans les systèmes de soins de santé.

En outre, nous demandons aux syndicats de :

- ❖ élaborer leur plan de travail en vue de sensibiliser tous les travailleurs et les communautés,
- ❖ participer aux campagnes pour l'élargissement des systèmes de santé publique tout en garantissant l'accès universel et la gratuité des soins partout où ils sont offerts,

RESOLUTION SUR LES JEUNES TRAVAILLEURS

Considérant que:

- ❖ nous sommes préoccupés par le fait que la population des jeunes s'accroît en Afrique,
- ❖ Cela entraîne aussi un accroissement de nombre de jeunes travailleurs sur le marché du travail dans presque tous les pays africains,
- ❖ Beaucoup de ces jeunes se sont retrouvés sur le marché du travail, alors qu'ils ne sont pas actifs dans le mouvement syndical,
- ❖ Beaucoup d'entre eux n'ont pas accès au marché du travail en raison de l'incapacité des gouvernements africains à adopter des politiques d'emploi pour ces jeunes qui ont de l'énergie à revendre,
- ❖ Toutefois, nous reconnaissons le fait que ces jeunes ont entre leurs mains l'avenir du mouvement syndical en Afrique,
- ❖ Les syndicats doivent, conformément aux résolutions de l'ISP, créer des structures des jeunes travailleurs.

Nous décidons ainsi qu'il suit:

- ❖ L'ISP devrait statutairement créer une structure pour les jeunes afin de les encourager à jouer un rôle actif au sein de l'organisation,
- ❖ Prévoir une allocation budgétaire annuelle pour soutenir les activités des jeunes,
- ❖ Tous les affiliés de l'ISP devraient également prévoir dans leur Statut la création de structures de jeunes pour soutenir leur participation dans les activités syndicales,
- ❖ L'ISP devrait plaider pour des politiques et des programmes qui permettront de créer plus d'emplois pour les jeunes afin et de réduire au minimum leur taux de chômage plutôt élevé,
- ❖ L'ISP et ses affiliés devront mener campagne pour la création d'emplois des jeunes sur le continent.

POINT 8 – DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

POINT 9 – DIVERS
